PRÉFÈTE
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 27 février 2021

COVID-19 : RENFORCEMENT DES MESURES DE SECURITE SANITAIRE

LA PREFETE A ENGAGE LA CONCERTATION AVEC LES ELUS ET LE MONDE ECONOMIQUE

A la suite de l'annonce par le Premier ministre de la mise sous surveillance renforcée de 20 départements dont le département de la Somme, la préfète de la Somme a engagé une consultation des élus et des acteurs économiques sur les possibilités de mesures de renforcement de la sécurité sanitaire de notre département.

Ce type de concertation avait été mise en œuvre fin janvier pour bâtir un plan d'action territorialisé dicté par l'urgence sanitaire constatée dans l'Ouest de la Somme.

Dans l'immédiat, au vu des risques de concentration de personnes sur les plages ce week-end du fait du beau temps et des vacances scolaires, la préfète a décidé, compte tenu des indicateurs sanitaires, de prendre sans attendre un arrêté d'extension du port du masque obligatoire aux plages du département.

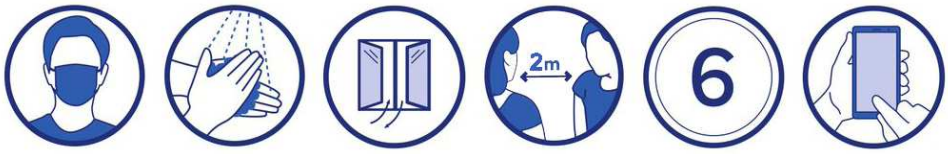

Service communication et représentation de l'État

Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr

PrefectureSomme @Prefet80

51, Rue de la République
80000 Amiens